

Le Burundi étend jusqu'à 1885 le travail de sa commission vérité

@rib News, 30/10/2018 – Source AFP Le Parlement burundais a approuvé lundi un projet de loi qui étend la période d'enquête de la Commission vérité et réconciliation (CVR) jusqu'à la Conférence de Berlin en 1885, pour déterminer le rôle de la colonisation sur l'unité des Burundais.

La CVR avait initialement été créée en 2014 pour établir la vérité sur les massacres interethniques ayant frappé le Burundi depuis son indépendance en 1962 jusqu'au 4 décembre 2008, date supposée de la fin de la belligérance armée dans le pays. Mais le projet de loi adopté lundi étend la compétence de la CVR à une période remontant jusqu'au 26 février 1885, date à laquelle s'est achevée la Conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique par les puissances coloniales. Ce texte a été approuvé lundi à l'unanimité par les 39 sénateurs. L'Assemblée nationale s'était également prononcée très largement en sa faveur jeudi (98 voix pour, 2 contre). "Le constat est que l'origine des violences cycliques à caractère politique qui ont endeuillé le Burundi remonte au temps de la colonisation", a justifié la ministre de la Justice, Aimée-Laurentine Kanyana, en présentant ce projet devant le sénat. L'objectif est d'"établir les responsabilités de l'Allemagne (qui a colonisé le Burundi à la fin du 19e siècle) et surtout de la Belgique (qui a obtenu un mandat de tutelle sur le Burundi après la fin de la Première Guerre mondiale en 1918) dans la création et l'exacerbation des problèmes ethniques et des violences" depuis lors, a expliqué à l'AFP un cadre du Sénat, sous couvert d'anonymat. Le Burundi a connu notamment à partir de 1972 une série de massacres interethniques et de coups d'État, prémices à une longue guerre civile (1993-2006) ayant fait plus de 300.000 morts. Les relations avec la Belgique, en particulier, sont délétères depuis le début de la crise provoquée par l'annonce en avril 2015 par le président Pierre Nkurunziza de sa candidature à un troisième mandat controversé et sa réélection en juillet de la même année. Les violences qui ont accompagné cette crise ont fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, d'après les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête. Le projet de loi étend également de quatre ans le mandat de la CVR, qui devait prendre fin en décembre 2018. Celle-ci a pour tâche d'établir les responsabilités personnelles et collectives dans les massacres, identifier et cartographier les fosses communes, proposer un programme de réparations, et promouvoir le pardon et la réconciliation. Mais, accusée par l'opposition et la société civile d'être sous le contrôle du CNDD-FDD, le parti au pouvoir, elle peine à remplir sa mission en raison du manque de moyens.